

APPEL DEVANT LA COUR

	APPEL DEVANT LA COUR	Articles de la loi	Politique (s'il en est)	Liens connexes (s'il en est)
AB	En Alberta, à compter du 1 ^{er} septembre 2002, la commission ou toute personne ayant un intérêt direct dans une décision de la commission d'appel peut en appeler de la décision devant la Cour du Banc de la Reine sur une question de droit ou de compétence. L'avis de requête introductif d'instance doit être déposé et signifié à la commission d'appel et aux parties à l'appel dans les six mois de la décision de la commission d'appel.	Workers' Compensation Act (art. 13.4)		
CB	En Colombie-Britannique, la décision du Tribunal d'appel est définitive et péremptoire et ne peut être remise en cause ni contrôlée par un tribunal.	Workers Compensation Act (art. 255)	Politique item C13-102.00, Reviews and Appeals – Workers' Compensation Appeal Tribunal, of the RS&CM, Volume II	Review and appeal
MB	La loi a limité le rôle des tribunaux dans les affaires d'indemnisation des travailleurs. Elle contient une « clause restrictive » qui limite la capacité du tribunal de réviser les décisions de la CAT. Un tribunal examinera une demande de contrôle judiciaire lorsque la CAT a outrepassé ses pouvoirs, a agi sans pouvoir ou a omis d'exécuter ses obligations.	Loi sur les accidents du travail (art. 60(1), 60(2))		
NB	Au Nouveau-Brunswick, une partie directement affectée par une décision, une ordonnance ou un jugement du tribunal d'appel, a le droit d'en appeler à la cour d'appel. Dans les 30 jours à partir de la réception d'une décision, d'une ordonnance ou d'un jugement du tribunal d'appel, la partie doit demander un énoncé des faits et des motifs juridiques pris en considération par le tribunal d'appel pour prendre sa décision, son ordonnance, ou rendre son jugement. Dans les 30 jours qui suivent cette information, la partie doit enregistrer un avis d'appel. La commission peut aussi porter une question de droit ou de compétence à la cour d'appel du Nouveau-Brunswick.	Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (art. 23)		
TNL	À Terre-Neuve et Labrador, la CAT peut, suivant sa propre requête ou à la demande d'une partie, exposer une question de droit pour obtenir l'opinion de la division de première instance.	Workplace Health, Safety and Compensation Act (art. 35)	N/D	N/D
TNO/ NU	Dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, une décision du tribunal d'appel ne peut pas être réexaminée ou remise en question par n'importe quel tribunal. Cette règle est sous réserve du principe implicite qu'un réexamen judiciaire d'une décision peut avoir lieu lorsque la décision est déraisonnable de toute évidence, soit parce que le tribunal d'appel a outrepassé sa compétence, soit parce que les principes du droit naturel n'ont pas été suivis dans cette décision.	Loi sur l'indemnisation des travailleurs (art. 133)	Politique 08.01, Reviewing and Appealing a Decision	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

	APPEL DEVANT LA COUR	Articles de la loi	Politique (s'il en est)	Liens connexes (s'il en est)
NÉ	En Nouvelle-Écosse, une partie peut en appeler d'une décision finale du tribunal d'appel devant la cour d'appel de la province pour une question de compétence ou une question de droit, avec l'autorisation de cette cour. Une telle autorisation doit être appliquée dans les 30 jours suivant la décision du tribunal d'appel. Le tribunal d'appel, la CAT et les participants au dossier faisant l'objet d'un appel doivent être informés par écrit de la décision d'en appeler au moins quatre jours francs avant que la requête ne soit entendue. Si l'autorisation est accordée par la cour, le tribunal d'appel, la CAT ainsi que toutes les autres parties à l'appel doivent en être informés dans les dix jours suivant la décision. De plus, le tribunal d'appel ou la CAT devra soumettre à la cour d'appel de la Nouvelle-Écosse un exposé de cause tenant lieu de question de droit.	Workers' Compensation Act (art. 256, 206)		
ON	La loi de l'Ontario ne renferme aucune disposition permettant que les questions de fait ou de droit soient revues par une cour.	Aucune mention		
IPE	Une personne directement affectée par une décision finale du Tribunal d'appel peut en appeler de la décision à la Cour d'appel sur une question de droit ou de compétence avec permission de la Cour.	Workers Compensation Act (art. 56.2)	POL-88 Workers Compensation Appeal Tribunal Decision Implementation	
QC	Pour le Québec, il est possible de formuler une requête en révision judiciaire devant la Cour supérieure dans les cas de dénis de justice naturelle ou d'abus de compétence de la part de la Commission des lésions professionnelles (CLP).	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (art. 429.59)		
SK	La loi de la Saskatchewan ne contient pas de disposition permettant la révision d'une question de fait ou de droit par un tribunal.	Aucune mention		
YT	Le tribunal d'appel ou la commission peut avoir recours à la Cour suprême pour décider si une politique ou une décision d'appel est conforme à la loi.	Loi sur les accidents du travail (art. 59)		

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).